

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**ASSEMBLEE PROVINCIALE DU NORD-KIVU**  
**Troisième législature de la 3<sup>ème</sup> République**



**LE PRESIDENT**

**DISCOURS DE L'HONORABLE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE DU NORD-KIVU A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE MARS 2024**

---

- Excellence Monsieur le Gouverneur Militaire a.i de la Province du Nord-Kivu ;
- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;
- Honorables Députés provinciaux et chers collègues ;
- Messieurs les Membres du Comité Provincial de Sécurité ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Goma ;
- Monsieur le Chef de Bureau de la MONUSCO/Nord-Kivu ;
- Monsieur le Directeur de l'Administration de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI/Nord-Kivu) ;
- Messieurs les Bourgmestres des Communes de Goma et de Karisimbi ;
- Messieurs les Présidents de Conseils Communaux de Goma et de Karisimbi ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Cabinet du Gouverneur Militaire du Nord-Kivu ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Cabinets politiques de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des entreprises publiques, étatiques, paraétatiques et privées ;

- **Mesdames et Messieurs les Chefs de Divisions provinciales de l'Administration publique du Nord-Kivu ;**
- **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Cadres et Agents de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs ;**

Conformément à l'ordonnance n°23-042 du 30 mars 2023 fixant la liste des jours fériés légaux en République Démocratique du Congo (RDC) en son article 1<sup>er</sup>, le 30 juin date commémorative de l'accession de notre pays à l'indépendance, est un jour férié. Pour cette année 2024, cette journée est tombée hier dimanche, bien que fêtée dans la méditation, il a plu au Ministre en charge de l'Emploi et du Travail, se référant à l'article 2 de l'ordonnance précitée de décréter la journée du samedi 29 juin un jour férié, chômé et payé sur toute l'étendue du Territoire National par le Communiqué officiel N° 001/CAB/MIN.ET/EAN/prt/ RK/06/2024 du 26 juin 2024.

Nous référant à l'article 16 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ainsi qu'à l'article 58 alinéa 3 du Règlement Intérieur de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu du 15 avril 2024, si le 29 juin ou le 29 décembre est férié ou tombe un dimanche, la clôture de la session a lieu le premier jour ouvrable qui suit. C'est en conformité à cette disposition que nous organisons la présente cérémonie de clôture ce lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.

A cet effet, l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu, est heureuse de vous accueillir dans cette salle des Conférences de la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL), où vous êtes conviés à prendre part à la cérémonie de clôture officielle de la

première session ordinaire de mars 2024 de la troisième législature de la troisième République.

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

Permettez-nous de nous acquitter d'un agréable devoir, celui de rendre grâce à Dieu, maître des temps et des circonstances qui a permis que nous soyons dans ce beau cadre de la BDEGL pour clôturer cette session de mars 2024. Nous vous souhaitons la bienvenue et vous disons grandement merci d'avoir répondu à notre invitation en dépit de vos multiples préoccupations. Votre présence nous honore pour cette marque de confiance placée en notre institution.

Outre ce qui précède, nous saisissons cette opportunité pour adresser nos remerciements, d'abord au Gouvernement congolais pour avoir organisé les élections Présidentielle, législatives et provinciales ainsi que municipales au niveau de chaque chef-lieu des provinces ; ensuite à tous les électeurs de la Province du Nord-Kivu pour leur libre choix porté à leurs représentants au niveau national, provincial et municipal ; enfin, aux honorables Députés provinciaux pour avoir élu, en toute responsabilité, les membres du Bureau de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ainsi que les Sénateurs qui représentent notre Province à la Chambre Haute du Parlement Congolais.

Tout cela n'a été possible que grâce à la volonté politique de son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Chef de l'Etat, qui a fait montre du respect de la Constitution de la RDC telle que modifiée à ce jour.

C'est dans ce contexte que les élections du 20 décembre 2023 l'ont porté à la magistrature suprême de notre pays, en qualité de Président de la République, Chef de l'Etat, candidat à sa propre succession et accédé au pouvoir de manière démocratique. Qu'il trouve ici l'expression de nos hommages les plus déférents.

Nos chaleureuses félicitations s'adressent également à Son Excellence Madame Judith TULUKA SUMINWA, Première Ministre et Cheffe du Gouvernement ainsi qu'à toute l'équipe qu'elle dirige. Qu'elle trouve ici, l'expression de notre considération distinguée.

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

Nous ne pouvons pas passer sous silence le travail remarquable accompli avec dévouement par le Bureau provisoire de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu, qui a débouché sur l'élection du Bureau définitif que nous avons l'honneur de conduire avec l'assistance de nos collègues membres du Bureau. Ensemble avons mérité votre confiance. Nous tenons ainsi, chers collègues, à vous adresser nos vifs et sincères remerciements.

Il vous souviendra que, dans notre discours lors de l'installation du Bureau définitif en date du 26 avril 2024, nous avons annoncé l'urgence de la mise en place d'autres organes de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu prévus dans notre Règlement intérieur à savoir : les Groupes parlementaires, les Commissions permanentes, le Comité des Sages, qui, avec le Bureau de l'Assemblée provinciale constituent la Conférence des Présidents, organe de toutes les concertations politiques d'une Assemblée provinciale.

Retenez qu'avant la mise en place des organes cités ci-haut, les Honorables Députés ont procédé à l'élection des sénateurs en date du 26 mai 2024, à qui nous présentons nos sincères félicitations pour avoir mérité la confiance des Honorables Députés.

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

C'est grâce à la précieuse collaboration de tout un chacun que l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu s'est dotée des organes ci-après :

**1. Quatre groupes parlementaires à savoir :**

- groupe parlementaire AAD-A et alliés ;
- groupe parlementaire A/A-UNC et alliés ;
- groupe parlementaire A/B50 et alliés ;
- groupe parlementaire UDPS/TSHISEKEDI et alliés.

**2. Quatre commissions permanentes à savoir :**

- la commission politique, sécuritaire, administrative et juridique ;
- la commission économique, financière et de contrôle budgétaire ;
- la commission socio-culturelle, genre et droits humains ;
- la commission aménagement, infrastructures, environnement et ressources naturelles.

**3. Un comité des sages**

Aussitôt ces organes mis en place, le Bureau a convoqué la Conférence des Présidents pour concertation et installation des membres des bureaux des différentes commissions permanentes.

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

Nul n'ignore que nous venons d'hériter la gestion de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu pendant que la Province est sous l'état de siège décrété par l'ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo. La situation sécuritaire continue à se dégrader considérablement dans les villes comme dans les grandes et petites agglomérations de notre province. En tout lieu, l'on note une exacerbation de l'activisme du M23/RDF et des ADF causant ainsi non seulement des déplacements massifs des milliers de nos concitoyens vers des milieux supposés sécurisés, mais aussi des tueries, des kidnappings, des incendies des maisons, assassinats ciblés et beaucoup d'autres violations des droits humains.

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

Il résulte du contexte général de notre province du Nord-Kivu, un sombre tableau, que nous décrivons en ces principaux points ci-après :

- 1) Situation sécuritaire
- 2) Situation humanitaire ;
- 3) Situation politique ;
- 4) Situation socio-économique ;
- 5) Situation de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu.

## **I. SITUATION SECURITAIRE**

Comme le reste de toute la partie orientale de la République Démocratique du Congo, la Province du Nord-Kivu, traverse une situation sécuritaire précaire, instable et imprévisible occasionnée par les ADF/NALU et par l'agression rwandaise sous couvert du M23.

D'une part, les activités bellicistes du M23/RDF dans la partie sud de la Province, sans cesse endeuillent la population notamment en territoire de RUTSHURU occupé presque totalement, dans les chefferies de BASHALI et BAHUNDE en Territoire de MASISI et enfin les Groupements de KIBUMBA et BUHUMBA en territoire de NYIRAGONGO à la porte de la ville de GOMA.

D'autre part, sans oublier les récentes exactions du M23/RDF sur la commune rurale de KANYABAYONGA, KASEGHE, KIRUMBA. Dans les grandes agglomérations de KAINA et MIRIKI en territoire de LUBERO, la population de la partie nord de la province du Nord-Kivu vit également les affres de guerres, lui infligées par les ADF sur toute l'étendue des Territoires de BENI et LUBERO. Le cas dramatique le plus récent c'est le massacre de plus de 100 personnes, les enfants y compris en Groupement BASWAGHA-MADIWE, en secteur de BENI-MBAU, précisément dans les villages CANTINE, MASAU, MASALA, MAHIHI, KEME, MANGUMODO, MANGINA entre les Territoires de BENI et LUBERO, en ce mois de juin 2024.

**Ainsi, en mémoire de nos compatriotes civils et militaires, victimes de la barbarie humaine perpétrée sur toute l'étendue de la Province, nous invitons l'assistance à se lever pour observer une minute de silence.**

Eu égard à ce qui précède, nous condamnons avec énergie, la multiplication des massacres des populations civiles innocentes par les Forces Démocratiques Alliées (ADF) et les M23/RDF sur toute la partie Est de la RDC. Ces attaques continuent à coûter la vie à des milliers de personnes depuis des décennies déjà.

Toutefois, c'est pour nous l'occasion de saluer tous les efforts consentis par nos vaillantes FARDC et les Volontaires pour la Défense de la Patrie VDP "WAZALENDO", pour leur détermination et engagement à éradiquer et à bouter hors d'état de nuire les ennemis de la paix.

Nous lançons un appel vibrant aux autorités du pays à rétablir la paix dans nos entités en affectant des moyens nécessaires et efficaces à nos forces de défense et de sécurité en vue de leur permettre de faire face à cette insécurité toujours grandissante en province du Nord-Kivu.

A cette occasion nous saluons la récente visite à GOMA, le 26 juin 2024 de Son Excellence Madame le Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, visite qui lui a permis de palper des doigts la situation réelle sur le terrain à travers les concertations avec différentes couches sociales qui attendent d'elle des solutions idoines aux différents maux qui rongent la province du Nord-Kivu.

## II. SITUATION HUMANITAIRE

La situation humanitaire au Nord-Kivu ne cesse de se détériorer du jour au jour suite aux attaques du M23 et ADF depuis plus de trois (3) ans. Aujourd'hui on enregistre plus de **2,7 millions des personnes déplacées**, empilées dans des camps sur toute l'étendue de la Province. Traversant une crise cynique, ces infortunées ne voient pas la fin de leur calvaire avant longtemps. Pourtant, les financements manquent cruellement pour faire face à cette crise humanitaire.

Les besoins d'assistance humanitaire sont omniprésents et conséquents. Où qu'on regarde, dans les camps de déplacés comme

partout ailleurs dans nos villes et villages, l'urgence d'agir est là. Chaque jour on est témoin des conditions de vie désastreuses : des abris de fortune sans eau potable ni installation sanitaire de base. Il est temps de répondre de manière concrète et claire éviter une catastrophe humanitaire imminente.

Dans des conditions inhumaines, les personnes, adultes et enfants déplacés, ne sont pas protégées et subissent des violences, agressions, viols et les maux de tout genre. Tout porte à croire qu'une catastrophe humanitaire est en cours en cette partie de la RDC. Les explosions des bombes dans des sites de déplacés, créent des mouvements des foules meurtries. Les conditions de vie délétères qui s'éternisent détériorent la santé mentale des victimes. Le dernier cas en date, le 03 mai 2024, des bombes larguées dans des camps de déplacés par le M23 ont fait 35 morts et 37 blessés dont 27 graves.

Les habitants de la ville de Goma subissent également de forts impacts humanitaires: les agriculteurs et agricultrices qui fournissaient la ville en denrées alimentaires sont justement les personnes qui ont dû fuir vers les camps de déplacés. Ils n'ont donc plus la possibilité de cultiver leurs terres. De même, les relations commerciales sont gravement ralenties avec toutes les villes touchées par le conflit. En conséquence, les prix augmentent et la crise alimentaire s'aggrave. Il faut aussi remarquer que la multiplication des cas d'assassinat de personnes par des hommes en armes incontrôlés exacerbe la frustration au sein de la population.

### **III. SITUATION POLITIQUE**

La tenue des élections provinciales au Nord-Kivu le 20 décembre 2023, Province sous état de siège a donné l'espoir au rétablissement de la paix en répondant aux aspirations de la population

'nord-kivutienne' qui attend toujours l'assouplissement du régime exceptionnel auquel elle est soumise, qui s'est progressivement érigé en un nouveau mode de gouvernance.

Ainsi, nous invitons toute la classe politique et la société civile, à conjuguer les efforts avec nos forces régaliennes en créant des très fortes relations civilo-militaires en vue de barrer la route et défier tous ceux qui pensent que les guerres qui nous sont imposées par le Rwanda à travers ses supplétifs du M23 ne sont qu'un résultat des conflits communautaires. Pourtant, la configuration parlementaire prouve à suffisance le degré de résilience de la population du Nord-Kivu qui vient de se choisir des représentants à tous les niveaux. A travers elle, les quatre sénateurs du Nord-Kivu ont été élus. C'est ici l'occasion de nous féliciter chers collègues Députés.

#### **IV. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE**

La situation socio-économique de la province du Nord-Kivu continue à se dégrader sur toute son étendue depuis le déclenchement des conflits armés. Les populations vivent dans une criante misère. Avec la guerre, elles sont empêchées d'effectuer leurs activités champêtres mais aussi, les principales activités commerciales sont complètement paralysées. Les grands centres de connexion commerciale avec la ville de GOMA, Chef-lieu de la province, à savoir BENI, BUTEMBO, LUBERO, RUTSHURU, NYIRAGONGO et MASISI, traversent une insupportable et sérieuse crise économique et sécuritaire où les mouvements de populations et leurs biens sont interrompus suite à l'occupation de plusieurs de ces centres commerciaux. Le désenclavement du Territoire de WALIKALE demeure un besoin prioritaire pour le Gouvernement. A titre illustratif, l'entreprise ABM qui

fait ses exportations sur une voie routière de plus de 1500 Km en traversant quatre (4) provinces notamment : MANIEMA, TSHOPO, HAUT-UELE et ITURI au lieu du trajet de seulement 250 Km en passant par WALIKALE – MASISI – GOMA. Ceci est un manque à gagner pour la Province du Nord-Kivu.

## **V. SITUATION SOCIALE DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE DU NORD-KIVU**

Nous profitons de ce moment pour vous présenter la situation de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu, une aussi grande Institution reconnue par la Constitution de la RDC, qui, aujourd'hui se trouve dans des conditions de fonctionnement très difficiles sous l'état de siège décrété par l'ordonnance N°21/015 du 03 mai 2021, portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo.

Avec plus ou moins un personnel de 284 agents que l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu doit prendre en charge, elle est tristement butée à un problème financier très sérieux dû aux subventions qui non seulement sont irrégulières mais aussi toujours exposées aux risques du taux de change. Tenez, depuis la législature précédente, l'Institution totalise aujourd'hui douze (12) mois d'arriérés. Les indemnités de sorties pour les Députés et leur personnel politique restent jusqu'aujourd'hui impayées. Cette situation place l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu dans une impossibilité de fonctionner normalement, d'améliorer les conditions sociales des députés, personnel politique et administratif.

Malgré les prescrits de l'ordonnance N° 21/016 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo qui reconnaît aux Députés provinciaux les privilèges de jouissance de leurs avantages sociaux, les élus sont

abandonnés à leur triste sort. Depuis le 21 janvier 2024, date de la proclamation des résultats provisoires des élections du 20 décembre 2023, les élus de la troisième législature n'ont reçu que les mois de février et mars 2024 et les mêmes élus n'ont pas encore reçu ni les frais d'installation ni les frais de la session extraordinaire de février 2024. C'est ici l'occasion de plaider pour les Conseillers Communaux qui ne sont pas encore pris en charge depuis leur installation.

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

Au regard de tout ce qui précède, nous estimons que les initiatives ci-après peuvent être mise en contribution pour relever les défis auxquelles fait face la province du Nord-Kivu :

- faire le rétablissement de la paix, la priorité des priorités du Gouvernement ;
- organiser un dialogue social entre les acteurs de la société civile, les acteurs politiques et les forces de défense et de sécurité pour renforcer la collaboration civilo-militaire ;
- payer les arriérés et veiller à la dotation régulière des frais de fonctionnement de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu comme prôné par le Chef de l'Etat en date du 12 octobre 2023 lors de son adresse à la Nation ;
- procéder à la capacitation, équipement et prise en charge effective des VDP ;
- déclencher l'opérationnalisation de la traque des groupes armés (M23/RDF et ADF) par les forces de la SADC en appui aux FARDC ;
- renforcer la diplomatie au niveau international pour contraindre le retrait sans condition du M23 et ADF dans les zones occupées ;

- décréter un deuil national en mémoire des victimes de massacres perpétrés par les ADF et les M23/RDF au Nord-Kivu ;
- apporter une assistance holistique aux déplacés de guerre.

**Honorables Députés et Chers collègues ;**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;**

Dès la fin de cette séance, nous allons de plein droit en vacances parlementaires.

Nous rappelons à cet effet que, les dispositions des articles 119 et 120 de notre Règlement intérieur nous placent dans l'obligation de séjourner au moins un mois dans nos circonscriptions électorales respectives. Par conséquent, à l'ouverture de la prochaine session, nous devons présenter un rapport sur la situation politique, administrative, économique et sociale qui a prévalu dans nos entités respectives.

Nous vous exhortons donc à demeurer à l'écoute de vos électeurs aux fins de continuer de bénéficier de leur confiance.

Cela étant, nous vous souhaitons de très bonnes vacances parlementaires.

C'est par ces mots, que nous déclarons close la session ordinaire de mars 2024.

Que Dieu bénisse la Province du Nord-Kivu ;

Nous vous remercions.

Fait à Goma, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

**Honorable Robert HABINSHUTI SENINGA**

**Président**